

EXPOSITION NATIONALE

DE 1880

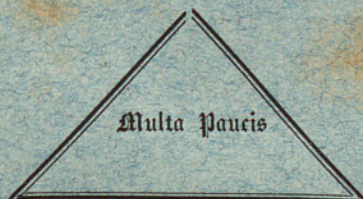
ŒUVRE

DES

VIEUX VÊTEMENTS

FONDÉE A BRUXELLES

en 1877



BRUXELLES

IMPRIMERIE DE V^o JULIEN BAERTSOEN, SUCC^r DE BOLS-WITTOUCK

1880

CC any 1880, n.º 2263

EXPOSITION NATIONALE

DE 1880

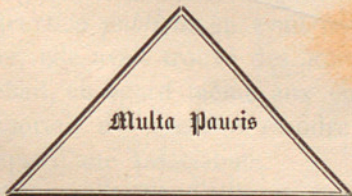
ŒUVRE

DES

VIEUX VÊTEMENTS

FONDÉE A BRUXELLES

en 1877



BRUXELLES

IMPRIMERIE DE V^e JULIEN BAERTSOEN, SUCC^r DE BOLS-WITTOUCK

1880

A Monsieur Pablo Corelló
Président de la Mission de
Charité à Barcelonne.

Hommage de son
dévot Serviteur

J. J. Hillier

OEUVRE DES VIEUX VÊTEMENTS

BRUXELLES

I

Au sein de l'Association libérale de Bruxelles prit naissance l'idée de fonder une *Oeuvre des Vieux Vêtements*, destinée à fournir aux enfants pauvres en âge de fréquenter les écoles communales des habillements convenables, soit par la transformation de vêtements hors d'usage, abandonnés à l'Oeuvre, soit par l'achat et la confection de vêtements neufs, si les ressources le permettaient.

L'idée n'était pas neuve, sans doute ; à Verviers, la *Jeune Garde de l'instruction publique* en avait fait un article de son programme, elle avait trouvé des imitateurs, mais à Bruxelles, il fallait, eu égard même aux énormes besoins auxquels il importait de satisfaire, étendre l'action et en faire le but unique d'une Association.

Les circonstances allaient d'ailleurs donner bientôt un caractère nouveau à cette œuvre, et il ne fallait pas une perspicacité extraordinaire pour prévoir qu'elle ne resterait pas longtemps purement philanthropique.

Un comité provisoire se constitua pour mettre l'idée en pratique et pour jeter les bases de la nouvelle Société.

La réalisation de ce projet ne laissait pas de présenter certaines difficultés. Tout d'abord la question d'hygiène s'imposait à l'attention des fondateurs : les vêtements transmis à l'œuvre pouvaient provenir de personnes malades et

contenir des germes morbides, l'on ne pouvait à aucun prix les utiliser dans cet état. Il y avait une obligation évidente de faire disparaître tout danger, si elle ne pouvait être remplie, l'OEuvre était frappée de mort dès le début.

Heureusement, grâce aux conseils d'hommes compétents, le Comité put trouver promptement la solution du problème dans les termes où il était posé, c'est-à-dire désinfecter les vêtements assez énergiquement pour ôter toute crainte, mais avec un système dont l'établissement et l'usage ne fussent point trop onéreux pour l'œuvre.

Le système de désinfection au gaz fut choisi.

Nous donnons comme annexe le plan de la machine.

Restait la question des voies et moyens.

La nouvelle Société avait besoin d'un local afin d'y établir la machine à désinfecter, une buanderie, un atelier de confection et une salle où pourrait se faire l'habillement des enfants.

Ce n'était pas chose facile, étant donné que les ressources de l'œuvre étaient des plus restreintes, mais les promoteurs de la nouvelle Association n'avaient pas compté en vain sur l'appui des gens de cœur.

Feu M. Anspach, en acceptant la présidence d'honneur, leur promit le concours de la Ville, il mit à leur service sa haute influence et le prestige de son nom.

Mais c'est à M. Vanderstraeten, alors premier Échevin, que l'on doit d'avoir pu surmonter les premières difficultés, ce fut lui qui se chargea gracieusement de réaliser la promesse du Bourgmestre. Il proposa au Collège de mettre à la disposition de l'OEuvre une maison appartenant à la Ville et située rue Saint-Laurent, n° 5, et de lui allouer un subside pour les frais de premier établissement.

Nous sommes heureux de pouvoir dire ici combien nous sommes reconnaissants d'avoir vu apprécier ainsi nos efforts et nous exprimons toute notre gratitude au Bourgmestre actuel de Bruxelles pour la bienveillance dont il n'a cessé de nous donner des preuves.

Les premières difficultés étaient aplanies, l'OEuvre pouvait solliciter le concours du public. Elle donnait apaisement à tous les scrupules, elle se présentait avec des chances certaines de réussite.

La circulaire ci-dessous, accompagnée d'un bulletin de souscription, fut lancée :

« Une œuvre philanthropique vient de se fonder à
» Bruxelles sous le titre de *l'OEuvre des Vieux Vêtements*.

» Le but que poursuit l'Association est de venir en aide
» aux enfants pauvres des deux sexes dont les parents se
» trouvent, par suite de maladie ou de chômage, dans l'im-
» possibilité de se procurer des vêtements décents pour la
» fréquentation de l'école.

» C'est là, plus souvent qu'on pourrait le croire, un
» obstacle à l'enseignement primaire et, par conséquent, au
» relèvement moral et à l'amélioration des classes labo-
» rieuses.

» Dans l'état actuel de notre civilisation, l'instruction
» élémentaire est un outil de première nécessité, sans lequel
» on ne peut devenir un citoyen utile, un bon père de
» famille.

» Il faut donc mettre l'enseignement à la portée de tous.
» Il faut lever les barrières ou briser les obstacles qui empê-
» chent d'atteindre à cette source de moralité et de bien-
» être. Il faut que chacun offre son concours à tous, avec le
» désir ardent et persévérant d'arriver à la régénération de
» la société sans laisser aucun trainard en route.

» D'autres cherchent à apaiser la faim. Notre œuvre
» essaiera de vêtir les petits enfants.

» Nous faisons appel à tous ceux qui, animés de la même
» pensée, veulent prendre une part à l'entreprise et nous les
» invitons à se faire inscrire membre de l'OEuvre des Vieux
» Vêtements à titre :

» Soit de membres protecteurs, s'ils consentent à payer
» une rétribution annuelle d'au moins 50 francs, ou à
» prendre à leur charge les frais d'habillement d'un enfant
» chaque année.

» Soit de membres effectifs, s'ils s'engagent à payer une
» cotisation d'au moins 5 francs par an et à prendre une part
» active au succès de l'œuvre, notamment en réservant à la
» Société la faculté de disposer de leurs vêtements hors
» d'usage. »

Deux cents souscripteurs répondirent à l'appel. De plus, les loges, dont l'intervention fut sollicitée, accordèrent :

Le Grand Orient, un subside annuel de 500 francs,

La loge *des Vrais Amis de l'Union et du Progrès*, sur une chaleureuse recommandation de M. Ernest Allard, son président, 250 francs,

Et celle *des Amis Philanthropes*, 150 francs.

L'Œuvre était fondée définitivement, elle allait tâcher avec les ressources relativement modiques dont elle disposait, de rendre les services qu'on attendait d'elle, et prouver sa vitalité et son utilité en se faisant la protectrice active et dévouée de la population nécessiteuse de nos écoles communales.

II

La question sociale a été tant de fois définie, niée, combattue, discutée, on y a proposé tant de remèdes sérieux ou empiriques que l'esprit s'y perd et qu'il est à la fin difficile, sinon impossible, de distinguer le vrai du faux et le rêve de la réalité. C'est que la question sociale est non pas une, mais complexe, c'est qu'elle ne consiste pas en un mal, mais en une réunion de maux qu'il s'agit de combattre l'un après l'autre et de réduire au fur et à mesure. On a donc renoncé à considérer la question d'ensemble, à proposer des remèdes d'une pièce, des organisations sociales toutes faites et on a laissé la solution aux soins du temps, de la science et de l'initiative individuelle. Mais la Société avait pour devoir de faire naître cette initiative; de là la proclamation de la nécessité de l'instruction, l'urgence qu'il y a à munir l'homme de ce puissant levier.

A côté de cette grande question, où cette fois on ne se

promène plus dans l'utopie, mais où l'on voit distinctement la solution rationnelle, il y a ce qu'on nomme les petits côtés, les questions de ménage, les broussailles qui gênent la marche du géant. Ce n'est pas tout de proclamer les bienfaits de l'instruction, il faut la rendre accessible à tous; que dire d'un voiturier qui, si un pavé menaçait de faire verser sa voiture, se bornerait à pester contre la vulgarité de l'obstacle? Il fera mieux évidemment de descendre, de prendre le caillou à deux mains et de le jeter sur le côté. C'est ce que nous faisons, c'est au soin d'écartier ces obstacles vulgaires que nous nous appliquons, et tandis qu'autre part on résoudra la grande question, nous nous efforcerons d'en faciliter l'application, d'autant plus heureux, si notre tâche est modeste, de pouvoir sans éclat remplir un devoir.

Il arrive trop souvent que par incurie ou cupidité des parents, ou bien faute de place dans les écoles, un enfant demeure sans instruction, vagabonde par les rues et devient ce qu'il peut, c'est-à-dire, au point de vue social, un non-valeur ou un danger.

C'est là une situation déplorable, mais contre laquelle l'autorité seule a pouvoir, en augmentant le nombre des écoles et en obligeant les parents à y envoyer leurs enfants. Mais ce qui est particulièrement triste, c'est de voir des parents animés des meilleures intentions, de l'ardent désir de faire instruire leurs enfants, en être empêchés par des circonstances malheureuses contre lesquelles les plus courageuses résolutions ne peuvent rien.

Les chômages, si fréquents actuellement, et les maladies plongent d'honnêtes ménages d'ouvriers dans une misère momentanée; il leur faut renoncer à acheter des vêtements aux enfants, et, faute d'habillements convenables, les pauvres gens sont forcés de ne plus laisser aller les petits à l'école. Trop fiers souvent pour demander du secours à la bienfaisance officielle, ils préfèrent endurer pendant un certain temps les privations les plus dures et dérober leurs enfants à des humiliations possibles. Et puis, les secours distribués par les administrations charitables ne peuvent suffire à tout;

il faut que l'initiative privée, dans un but de haute philanthropie, s'empare de certaines missions et s'efforce de parer à certains maux auxquels elle est particulièrement intéressée à porter remède. Car, il est bon de le faire remarquer, en règle stricte, on ne peut accepter les enfants dans les écoles communales que lorsqu'ils ont des vêtements convenables ; c'est là une des premières nécessités. On habitue l'enfant à certains soins de propreté, on lui enseigne le respect de lui-même; d'ailleurs l'hygiène la plus élémentaire veut que, dans de semblables réunions d'enfants, on exige de chacun d'eux une certaine tenue dans l'intérêt général. Très souvent, cependant, cette règle ne peut être suivie aussi rigoureusement qu'elle devrait l'être. Il est tellement douloureux de devoir refuser à un enfant l'accès de l'école qu'on ne le fait qu'à toute extrémité.

C'est une grande responsabilité de jeter dans l'ignorance, pour cause d'excès de misère, un enfant qui demande à s'instruire. De là donc cette situation : beaucoup d'enfants manquant d'instruction faute de vêtements, beaucoup d'enfants dans les écoles vêtus insuffisamment.

Et puis, n'est-il pas méritoire de soustraire ces enfants à des maladies, le plus souvent mortelles dans notre climat et contractées par suite de leur dénûment pendant les hivers si rigoureux que nous avons à subir ?

Le sentiment et la raison se trouvent donc d'accord pour prouver la nécessité de notre OEuvre et l'importance des services qu'elle est appelée à rendre.

A peine fut-elle fondée que ce fut comme une trainée de poudre par tout le pays. Liège, Anvers, Mons, Charleroi, Namur, Neufchâteau, Louvain, Malines, etc., les faubourgs de Bruxelles : Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, Molenbeek, Cureghem, des villages même, virent fonder des œuvres semblables.

L'idée était venue à son heure, elle devait donner des résultats féconds.

A toutes les raisons d'intérêt général que nous avons fait valoir, venaient s'en ajouter d'autres d'un ordre tout parti-

culier. Les œuvres des vieux vêtements devaient devenir les auxiliaires des écoles communales, elles devaient les aider à résister victorieusement aux attaques auxquelles l'enseignement officiel allait être en butte, elles allaient être les collaboratrices des comités scolaires institués par la loi.

Les vêtements distribués ne constituaient plus seulement une aide, mais encore, par la force des choses, par suite d'un concours de circonstances, une prime de fréquentation, une véritable bourse d'études, un moyen de propagande honnête, sans pression.

La responsabilité allait devenir plus lourde également, les charges se faisaient plus grandes, mais le public avait compris toute l'importance de l'institution nouvelle, il lui apportait ses sympathies et des ressources. Les fêtes données au profit des caisses pour l'habillement des enfants nécessiteux étaient suivies avec empressement; chacun tenait à venir apporter son obole et à prendre sa part dans une entreprise qui se présentait sous les auspices de trois grands principes: Patriotisme, Philanthropie et Progrès.

Aucun encouragement ne pouvait égaler celui de voir se propager, même au delà des frontières, à Paris, à Maestricht, à Marseille, voire en Espagne, *l'OEuvre* dont les commencements avaient été si difficiles à Bruxelles. Un peu de fierté serait permise devant de tels résultats, mais le sentiment que nous éprouvons est plutôt la joie de songer à tout le bien que cette émulation va produire, à tous les petits qui lui devront le bien-être du moment, l'instruction pour l'avenir.

III

Les vêtements que nous recevons sont immédiatement désinfectés, le linge est remis ensuite à la buanderie; la transformation n'a lieu qu'après ces premières et indispensables opérations.

Les vêtements désinfectés et lavés sont inspectés par l'Économiste.

Après vérification, il choisit ceux qu'il est possible d'utiliser; les vêtements dont la transformation serait coûteuse ou impossible sont vendus, mais il en est bien peu.

Afin de déranger le moins possible les donateurs, les vêtements sont pris à domicile par un employé de l'Administration.

Un de nos membres nous a fourni l'étoffe de coton nécessaire à la fabrication de chemises.

L'Économe s'est adressé aux grands magasins et aux fabricants pour obtenir, à des prix très bas, les étoffes démodées ou légèrement défraichies.

Grâce à ce dernier moyen, nous sommes arrivés à faire confectionner des habillements complets de garçons, composés de :

Un pantalon,

Une veste,

Une chemise,

Une paire de chaussettes,

Une paire de sabots de cuir,

Une casquette,

à un prix de revient de 11 à 12 francs.

L'habillement des filles se compose de :

Une chemise,

Une robe ou tablier à manches,

Une paire de bas,

Une paire de sabots en cuir,

et nous coûte de 9 à 10 francs.

Cette façon de procéder a encore un avantage : c'est que les étoffes étant de teintes et de dessins différents, il n'est pas possible de reconnaître les enfants secourus par l'œuvre.

Les vêtements sont marqués à l'intérieur, sur la doublure, d'un cachet VV. Cette marque est déposée à la division centrale de police, ainsi qu'à l'administration du mont-de-piété. Elle est destinée à empêcher que des parents peu scrupuleux ne vendent ou n'engagent ces effets.

A différentes époques de l'année scolaire et suivant l'état des ressources de l'œuvre, chaque comité scolaire est prié de

faire parvenir une liste des enfants dignes d'être secourus et fréquentant l'école dont la surveillance lui est confiée.

Cette liste, après réception, est vérifiée et transmise au Comité de charité de la section, afin d'éviter un double emploi, c'est-à-dire que l'administration charitable et notre œuvre ne secourent une même famille. Toute personne aidée par le bureau de bienfaisance ne peut, durant la période où elle reçoit des secours officiels, recevoir des vêtements de notre Association.

On comprendra aisément le but de cette exclusion, l'Œuvre ne doit pas consacrer les ressources qu'elle se crée à décharger en partie l'Administration des Hospices; elle doit, au contraire, viser à répandre ses bienfaits là où celle-ci n'est pas sollicitée, là où la charité, en tant que charité, n'est pas nécessaire, mais où un peu d'aide, le moindre encouragement peut être d'une grande efficacité.

La distribution des vêtements se fait au local, sous la direction des membres du Conseil d'Administration.

Les enfants doivent se présenter accompagnés du père ou de la mère; on leur recommande la propreté et au besoin on leur donne une petite leçon d'hygiène.

Les chefs d'école reçoivent le lendemain de la distribution un état renseignant les vêtements qui ont été donnés aux enfants; ils font surveiller par l'instituteur de la classe l'usage qui s'en fait.

Les membres du Conseil d'Administration visitent aussi de temps en temps les écoles et font connaître, lors des réunions, les observations que ces visites leur ont suggérées.

Depuis la création de l'Œuvre, voici les résultats obtenus :

En 1878, 90 garçons et 52 filles ont été habillés,

En 1879, 548 garçons et 187 filles,

En 1880, nous comptons augmenter encore dans de fortes proportions le nombre de nos protégés.

IV

Messieurs,

Il serait banal de s'étendre sur les bienfaits de l'instruction. La politique a amené tout le monde à s'occuper de cette question capitale, qui est devenue le sujet de la préoccupation constante de tout homme avide de progrès, ayant conscience de son devoir de citoyen, d'homme intelligent et nous dirons même d'honnête homme. Nous sentons de plus en plus qu'une immense solidarité lie les divers éléments du corps social ; nous avons tous intérêt à élever le niveau intellectuel des classes déshéritées ; cet intérêt est direct, évident, il se traduit en paix intérieure, en accroissement de prospérité, en progrès graduel sans secousses.

Eh bien, puisque telle est la tâche imposée à notre siècle, encourageons toutes les activités qui s'efforcent de la faciliter, favorisons les efforts louables en vue de sa réussite. Si même une idée, une création nous semblent mesquines, songeons que dans l'œuvre du progrès il n'est pas de labeur à dédaigner, n'ayons en vue que les résultats qui viennent se fondre dans le grand tout et augmenter ce faisceau d'œuvres qui, par des moyens différents, visent toutes au même but : augmenter la valeur intellectuelle de notre petit pays, tirer d'une ignorance honteuse une foule d'enfants qui, à part le bien-être matériel qu'on leur procure, auront les éléments pour devenir bons, intelligents, raisonnables et laborieux. Nous éviterons ainsi que ces enfants ne vagabondent, ne soient ignorants des choses qu'ils doivent savoir et savants dans ce qu'ils doivent ignorer.

Parmi ces œuvres, la nôtre revendique sa place ; en la fondant, nous avons la conscience d'avoir accompli un devoir.

Mesdames,

Toute mission consolatrice est l'apanage de la femme, il faut une main douce pour panser les plaies.

C'est sur votre penchant à l'attendrissement et à la compassion que l'on a basé certaines influences; on vous avait convaincu que la charité était le monopole de quelques-uns et on vous le répétait si souvent, depuis si longtemps, que, pleines de confiance, vous le croyiez. Vous vous détourniez de nos œuvres philanthropiques, jugeant que ce n'était pas là que vous pouviez efficacement prodiguer votre besoin de dévouement et satisfaire ainsi votre désir de soulager la souffrance. *Philanthropie*, le mot ne vous disait rien, *Charité* était le mot sublime, l'une de ces trois vertus théologiques que l'on vous donnait pour des symboles sacrés; *Charité* vous allait droit au cœur, *Philanthropie* avait des allures barbares, un cachet scientifique qui vous inspirait plus de craintes que de confiance.

En effet, Mesdames, il existe une différence sensible entre les deux termes. Un homme dont nous pouvons ne pas partager toutes les idées, mais qui ce jour-là a écrié une chose bien juste, — Blanqui —, disait : « Il ne faut pas mettre les » pauvres à l'aise dans leur pauvreté, mais bien s'efforcer » de les faire sortir de cet état. »

Voilà les deux missions bien définies : la Charité met les pauvres à l'aise dans leur pauvreté et ils y restent, car on peut avoir intérêt à ce qu'il y ait des pauvres, des petits, des souffrants, des ignorants; la Philanthropie, au contraire, s'efforce de les faire sortir de cet état, elle vise plus loin, elle leur fournit les moyens de se soustraire à cette étreinte douloureuse, elle leur dit : « Non, il n'est pas méritoire d'être pauvre et celui qui par un travail constant, opiniâtre et par l'instruction peut acquérir une certaine indépendance a plus mérité que celui qui croupit dans sa misère, en se contentant d'appeler le Ciel à son aide et de se lamenter sur son malheur. »

C'est par le travail que l'homme trouve moyen de se

relever, c'est par l'instruction qu'il peut faire fructifier son travail ; de là naît l'obligation de distribuer largement l'instruction à l'enfant du peuple, car l'instruction constitue un trésor inaliénable.

Nous avons la conviction que vous vous associerez, Mesdames, à cette noble mission ; vous aurez ainsi donné une extension charmante à ce titre de mère que vous portez ou que vous porterez un jour, en aimant non seulement vos enfants, mais en songeant quelque peu à ceux des autres.

Pensez à ces pauvres femmes qui, malgré elles, ne peuvent vêtir convenablement leurs enfants ; songez combien vous seriez heureuses si, vous trouvant dans leur misérable situation, d'autres mères faisaient pour vous ce que vous n'hésitez pas à faire aujourd'hui pour elles.

Certes il faut donner aussi du pain, mais le pain n'est qu'un jour de souffrance de moins, l'instruction, c'est du pain pour toujours.

Faites la charité, c'est bien, faisons tous ensemble de la philanthropie, c'est mieux encore ; nous aurons ainsi travaillé non seulement pour nous-mêmes, pour notre époque, mais également pour l'avenir, pour tous ceux qui nous succéderont et un jour nos enfants nous remercieront.

En contribuant dans la limite de nos moyens à détruire le paupérisme dans sa cause primordiale, nous aurons bien mérité de l'humanité.

Bruxelles, le 16 juin 1880.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

<i>Le Secrétaire,</i>	<i>Le Président,</i>
TH. ABSIL - CHATEL.	G. WASHER,
	Membre de la Chambre des Représentants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. F. VANDERSTRAETEN, Bourgmestre,
Président d'honneur ;

MM. WASHER, G., Membre de la Chambre des Représentants, *Président ;*

DE L'EAU-D'ANDRIMONT, Échevin de l'état civil,
Vice-Président ;

TH. ABSIL-CHATEL, Conservateur du matériel scolaire de la Ville, *Secrétaire ;*

HENRY KERVAND, propriétaire, *Trésorier ;*

I. BRUNET, négociant, *Économe ;*

ACKER, propriétaire ;

BERGÉ, Membre de la Chambre des Représentants ;

DESMARÈS-WAUTERS, négociant ;

GUIOT-DUBOSCQ, id. ;

JONES, industriel ;

LOTTE, Conseiller provincial ;

L. ROULET, propriétaire.

OEUVRE DES VIEUX VÊTEMENTS



STATUTS

1) La Société a pour objet de procurer des vêtements aux enfants nécessiteux qui fréquentent les écoles communales de Bruxelles.

2) La Société se compose :

- 1° De membres protecteurs ;
- 2° De membres effectifs ;

Sont membres protecteurs : *A.* Les personnes qui payent annuellement une somme de 50 francs au moins ;

B. Celles qui prennent à leur charge, chaque année, les frais d'habillement d'un enfant ;

Sont membres effectifs les personnes qui payent une rétribution annuelle d'au moins 3 francs et prennent une part active à l'œuvre en lui abandonnant leurs vêtements hors d'usage ;

3° Le titre de membre d'honneur pourra être décerné aux personnes qui auront contribué au succès de l'œuvre, soit par un don important, soit par des services éminents rendus à l'institution.

3) La Société est dirigée par un Conseil d'administration, composé comme suit :

- Un Président ;
- Un Vice-Président ;
- Un Secrétaire ;
- Un Trésorier ;
- Un Économe et des membres Administrateurs.

4) L'Assemblée générale élit directement le Président, le Vice-Président et les Administrateurs.

Le Secrétaire, le Trésorier et l'Économe sont choisis par le Conseil d'administration.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses.

Il ne pourra faire de paiements que sur quittances approuvées par l'Économe et visées par le Président.

Il remettra tous les six mois au Conseil d'administration une situation de la caisse.

Il rendra un compte annuel à l'Assemblée générale.

5) Le Conseil d'administration est renouvelé annuellement par moitié à l'Assemblée générale.

Les membres sortants sont rééligibles. Un tirage au sort détermine l'ordre de sortie.

Le Président, le Vice-Président et le Secrétaire ne pourront faire partie d'une même série de membres sortants.

6) L'œuvre vient en aide, sans distinction de culte ou de nationalité, à tous les enfants nécessiteux qui fréquentent l'école communale, dont les parents se trouvent momentanément dans le besoin, soit par suite de maladie ou de chômage, et qui ne sont pas secourus par la bienfaisance publique.

7) Des habillements seront accordés aux enfants, soit sur la demande des intéressés, soit sur la recommandation des Comités scolaires ou d'un membre de l'Association.

8) Chaque demande sera soumise au préalable à une enquête.

Dans des cas urgents, le Président et le Secrétaire pourront prendre une décision, sauf à la faire ratifier à la plus prochaine réunion du Conseil.

9) Les propositions de révision des Statuts doivent être faites à une assemblée générale; si elles sont prises en considération, une assemblée générale sera convoquée pour leur discussion, avec un ordre du jour spécial et motivé. Aucune résolution ne pourra être prise à moins que les trois quarts des membres ne soient présents.

Si le nombre des membres présents est inférieur à ce chiffre, l'assemblée est remise à quinzaine. Les nouvelles convocations indiqueront qu'il sera statué sur la proposition de révision, quelque soit le nombre des membres présents.

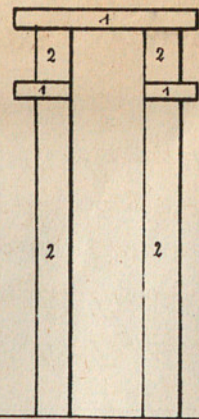
10) Les cas non prévus aux présents Statuts seront résolus provisoirement par le Conseil d'administration, qui en référera, s'il y a lieu, à l'assemblée générale la plus prochaine.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

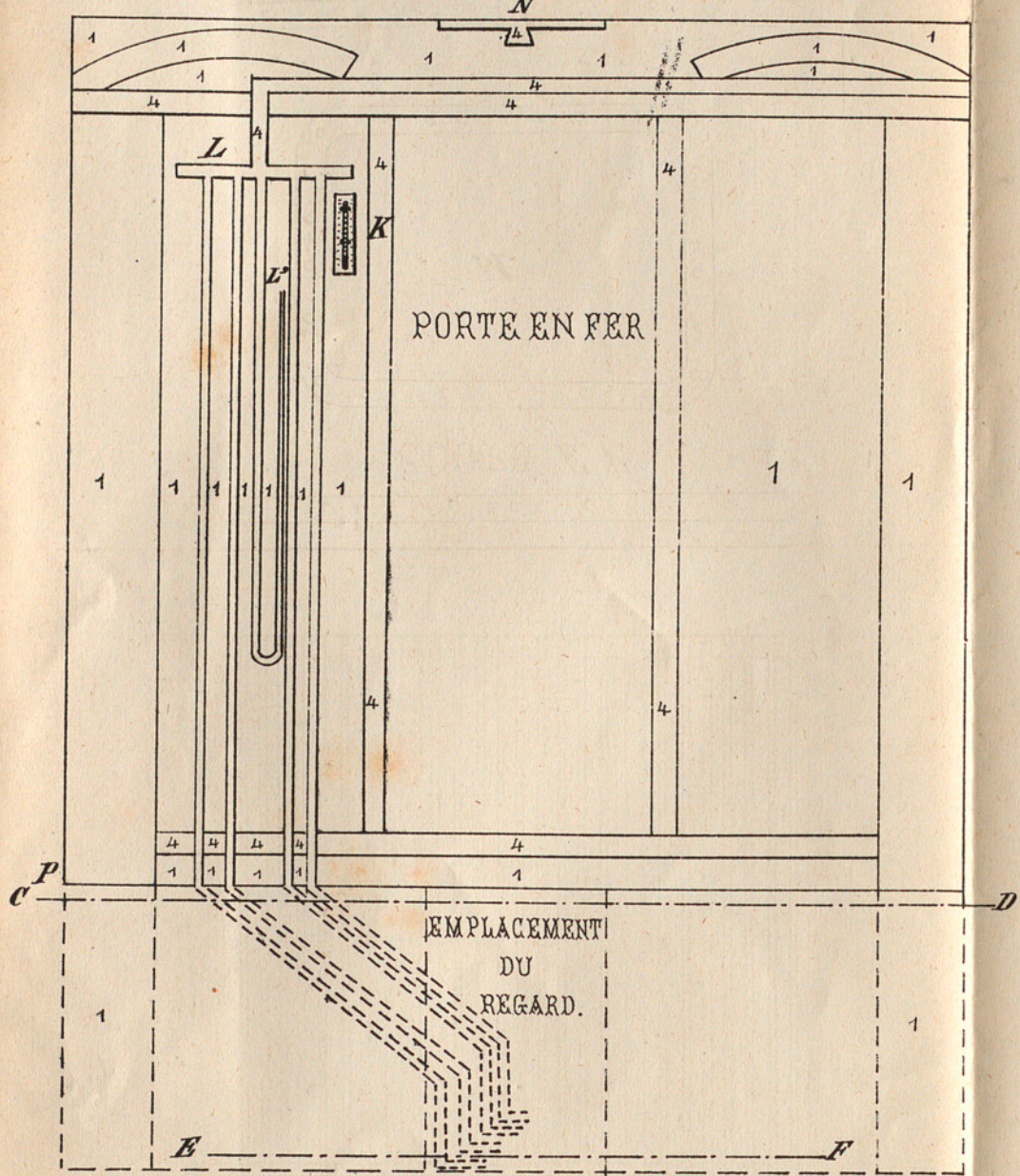
Le Secrétaire,
TH. ABSIL-CHATEL.

Le Président,
G. WASHER.

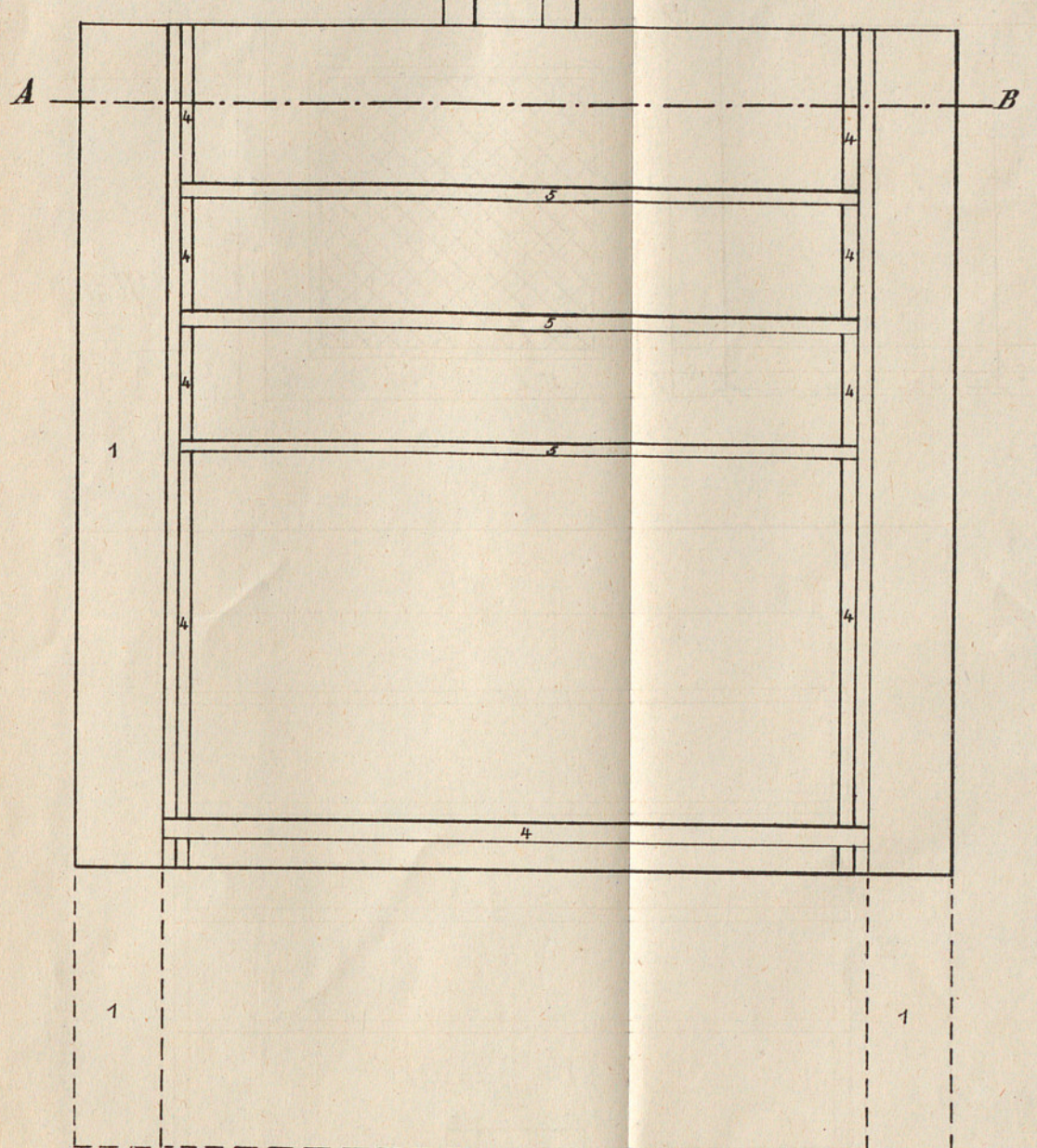
Machine à désinfecter au moyen du Gaz.



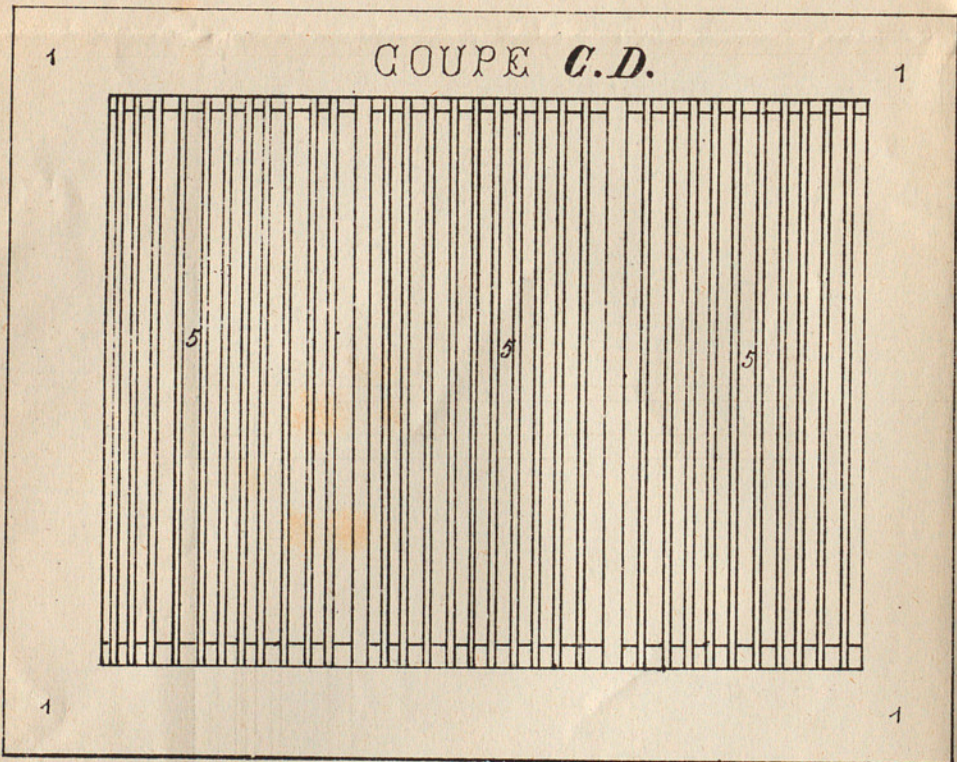
YUE DE FACE



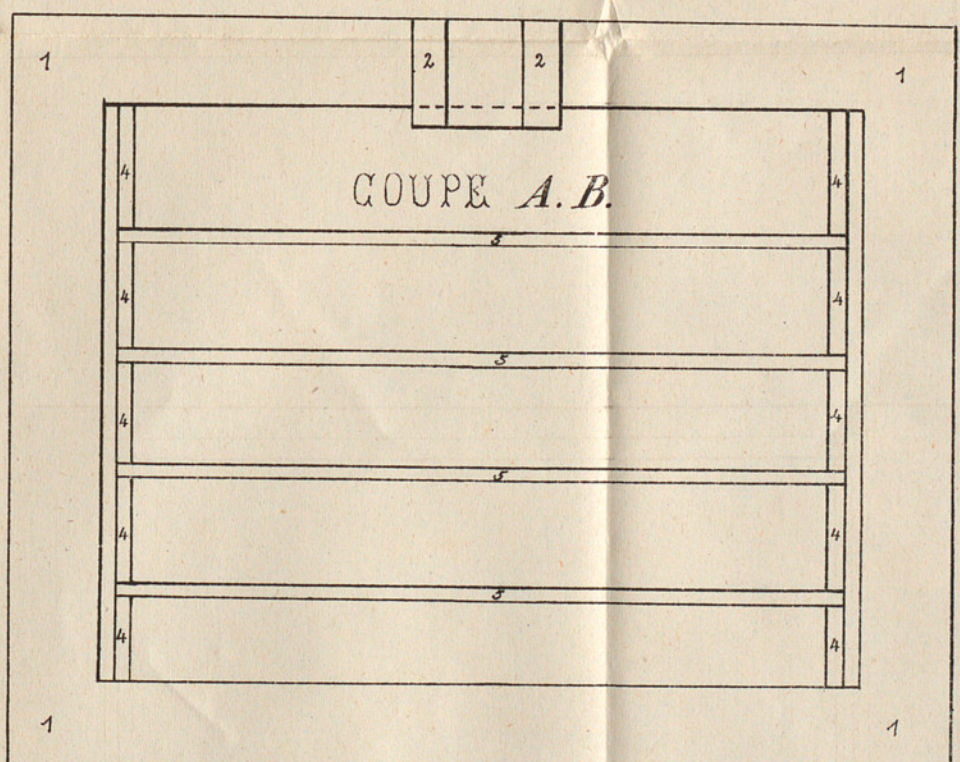
YUE DE L'INTÉRIEUR.



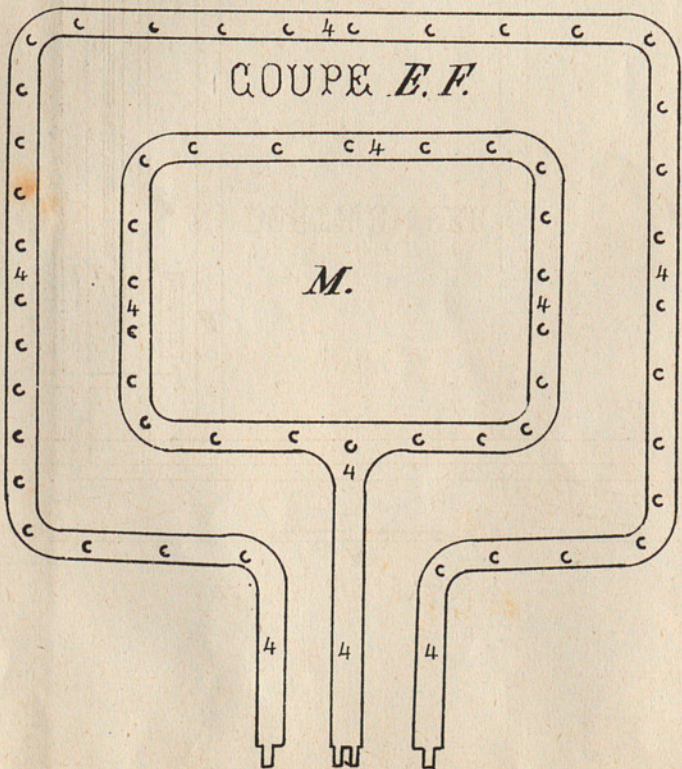
COUPE C.D.



COUPE A.B.



COUPE E.F.

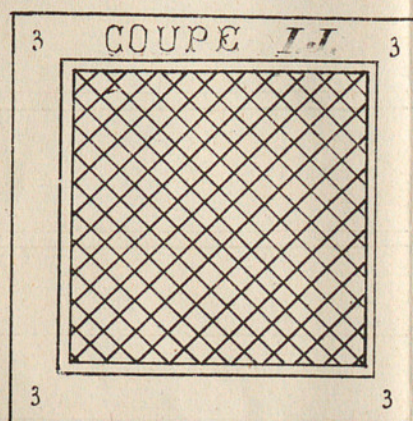


REGARD.

COUPE G.H.



COUPE I.J.



- 1. Briques refractaires.
- 2. Briques rouges.
- 3. Pierre bleue.
- 4. Fer.
- 5. Barres de fer galvanisé.
- K. Thermomètre.

- L. Tuyaux de distribution du Gaz.
- L'. Tuyaux caoutchouc servant à allumer M.
- M. Tuyaux de gaz percés de 300 ouvertures.
- N. Clé de la cheminée d'aérage.
- P. Pavement.

Echelle de 0^m05 par mètre.

RF-16-33